

Abymes, vendredi 29 mai 2020



## Covid-19 : Comment contacter la CGSS depuis le déconfinement ?

**Tous nos accueils demeurent fermés jusqu'à nouvel ordre**

Sur décisions gouvernementales des 28 avril et 7 mai 2020, un déconfinement progressif s'organise sur le territoire français et au sein de notre département.

Pour le moment, nous ne sommes pas en capacité d'ouvrir en garantissant des conditions de sécurité sanitaire optimales pour nos publics et notre personnel. Nous y travaillons activement.

Les assurés, les retraités, les non-salariés agricoles, les cotisants employeurs et indépendants, les professionnels de santé sont invités :

- 1) **en premier lieu à privilégier les services en ligne pour effectuer leurs démarches**
- 2) sinon à contacter la CGSS par téléphone afin qu'un rendez-vous téléphonique personnalisé leur soit proposé.

**Pour l'Assurance Maladie :**

[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) ou le 36 46

**Pour l'Assurance Retraite :**

[www.lassuranceretraite](http://www.lassuranceretraite) ou le 39 60

**Pour le Recouvrement :**

[www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr) ou le 39 57 (si vous êtes employeur ou profession libérale)

[www.secu-independants.fr](http://www.secu-independants.fr) ou le 36 98 (si vous êtes travailleur indépendant artisan / commerçant)

[www.autoentrepreneur.urssaf.fr](http://www.autoentrepreneur.urssaf.fr) (si vous êtes autoentrepreneur)

**Pour le Régime Agricole :**

[www.regimeagricole971.fr](http://www.regimeagricole971.fr) ou le 0590 90 50 23

Soucieuse de sa mission de service public, la direction de la CGSS vous rappelle que la continuité de l'ensemble de ses missions prioritaires est assurée, notamment le paiement des prestations sociales, maladie et retraite ainsi que la relation aux employeurs et professionnels de santé.

**La CGSS Guadeloupe,  
bouclier de  
SOLIDARITÉ régional**

Au service des Guadeloupéens depuis 73 ans, la CGSS est un organisme de droit privé. Elle mène sa mission de service public sur deux fronts : le régime général (salariés et travailleurs indépendants) et le régime agricole (exploitants agricoles et leurs ayants droit). Son périmètre d'intervention englobe les domaines suivants : l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, les Risques Professionnels, la protection sociale agricole, le recouvrement. Elle assure, pour les travailleurs et leur famille, un rôle capital de rempart face aux risques sociaux.

Dotée de l'expertise de près d'un millier d'agents, la CGSS fait de la qualité de service son cheval de bataille. L'offre de services en ligne participe à l'optimisation de l'accompagnement de ses publics : assurés, entreprises, institutionnels, professionnels de santé, retraités. Un processus d'adaptation en continu au service de la population.

Elle demeure un acteur stratégique et territorial majeur, qui accompagne l'assuré tout au long de sa vie.



**CORONAVIRUS,**  
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



SE LAVÉR  
TRÈS  
RÉGULIÈREMENT  
LES MAINS



TOUSSER OU  
ÉTERNUER  
DANS SON COUDE  
OU DANS UN  
MOUCHOIR



UTILISER UN  
MOUCHOIR À  
USAGE UNIQUE  
ET LE JETER



SALUER  
SANS SE SERRER  
LA MAIN,  
ÉVITER LES  
EMBRASSEDES